

**Gestion des salaires** → TER'Informatique, éditeur de logiciels viticoles depuis 25 ans, propose dans sa gamme un progiciel de gestion des salaires : TER'Paie. Il s'adresse notamment aux employeurs de main-d'œuvre dépendant de la convention Viticole de la Champagne.

# TER'Paie : de la déclaration unique d'embauche à la déclaration annuelle des salaires

**N**ous avons rencontré Peggy Meignaud, responsable produit TER'Paie. TER'Paie est un logiciel de gestion des salaires permettant aux employeurs d'effectuer les fiches de paie de leurs salariés et de suivre leurs temps de travaux. Tous les contrats peuvent être paramétrés : contrat à durée indéterminée, contrat intermittent, contrat à durée déterminée, apprenti, contrat de professionnalisation, VRP... Exemple : pour la gestion d'un travailleur occasionnel, les employeurs de main-d'œuvre éditent la déclaration unique d'embauche, le contrat à durée déterminée, le bulletin de salaire, la grille de temps de



travail, le certificat de travail, l'attestation ASSEDIC. Il suffit de créer un salarié et TER'Paie reprend toutes les informations saisies dans sa fiche.

Tous les trimestres, ils peuvent éditer la déclaration trimestrielle de main-d'œuvre, semblable au document MSA, ainsi que le bordereau de versement mensuel s'ils gèrent plus de 9 salariés. En fin d'année, ils peuvent éditer la Déclaration annuelle des salaires ou effectuer la déclaration sur support magnétique.

## Les points forts de TER'Paie

### Rapidité, productivité :

- Gestion automatique des heures complémentaires et supplémentaires.
- Gestion automatique du calcul des absences (congés, maladie ...) ...
- Saisie des rubriques en préparation individuelle à caractère exceptionnel ou permanent.
- Calcul de la paie inverse.
- Système de calculs en série, d'édérations en série ainsi que de validations en série.

### Simplicité :

- Calcul des heures supplémentaires défiscalisées «Loi TEPA».
- Calcul automatique du pourcentage du SMIC pour les apprentis par rapport à leur date d'entrée dans l'entreprise et leur date de naissance.
- Automatisation des calculs en ce qui concerne les abattements (travailleurs occasionnels, intermittents, jeunes de moins de 26 ans, contrats de professionnalisation...)
- Calcul automatique de l'allègement Fillon.

### Souplesse :

- Récupération des cumuls du salarié en onglet historique à tout moment de l'année.
- Possibilité de dé-valider une paie.

### L'organisation de TER'Paie :

- Mise en place et formation initiale : une journée sur site
- Assistance téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h00.
- Envois de mise à jour programme sur CD (trois minimum par an).
- Envois de mise à jour papier pour modification des taux de cotisations, rappel annuel de la procédure en ce qui concerne la prime de vacances,

la prime Vendange, le changement de calendrier, la prime de fin d'année.

TER'Paie répond aux attentes d'un large public. Il est adapté aux besoins des viticulteurs comme à ceux des autres secteurs d'activités, de la TPE à la PME. Plus de 5000 fiches de paie sont réalisées mensuellement avec TER'Paie dans les cadres réglementaires attachés à plus de 25 conventions collectives.

**TER'Informatique**  
2 rue Léon Patoux  
51664 REIMS CEDEX 2  
Tel 03.26.35.00.50.  
[www.ter-informatique.com](http://www.ter-informatique.com)

